DL 2026-123
14 novembre 2026

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20261104-DL2026123-DE

JANZE
DES COULEURS PLEIN LA VIE!
MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

CANTON DE JANZÉ

VILLE DE JANZÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jonathan HOUILLOT, Maire.

Présents : Mmes et MM HOUILLOT, MOREAU, GUAIS, POTIN, CHAUVIÈRE, PINEAU, PICOT, ESNAULT, FILEAUX, SAUDRAIS, COUDRAIS, CLERMONT, VEYER, LUNEL, AVRILLAUD, SERRAND, GILOT, RUELLAN, CLAVEAU, GENDROT, BOUGEARD, CASTELLIER, JOLIVEL, BLOUIN, de LASSAT, MAILLARD, LUCAS, CHAPY
Absents :
Absents représentés : Mme CLOUET à M. HOUILLOT

Secrétaire de séance : M. GUAIS

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 28	Votants : 29
Pour: 29	Contre : 0	Abstention : 0

Unanimité

Modification du tableau des effectifs - avancement de grade 2026

Afin de mettre en œuvre les avancements de grade au titre de l'année 2026, il est nécessaire d'adapter le tableau des effectifs de la collectivité.
Conformément aux dispositions statutaires, l'avancement de grade ne peut intervenir que si le poste de grade supérieur figure au tableau des effectifs.
Les nominations seront prononcées par arrêté du Maire, dans la limite des plafonds fixés et conformément aux lignes directrices de gestion et aux moyens budgétaires de la collectivité.
Ces modifications du tableau des effectifs n'entraînent aucune modification des quotités de temps de travail des postes concernés.
Les présentes modifications prendront effet au 1er décembre 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 29 septembre 2025,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 8 octobre 2025 fixant les taux de promotion pour l'avancement de grade (ratios promus/promouvables),

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

– *MODIFIE le tableau des emplois comme suit :*

Poste supprimé	Cat.	Poste crée	Motif
Filière Administrative : Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal. 2e classe	Avancement de grade 2026
Filière Administrative : Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal. 2e classe	Avancement de grade 2026
Filière Administrative : Attaché	A	Attaché Principal	Avancement de grade 2026
Filière Technique : Agent de Maitrise	C	Agent de Maîtrise principal	Avancement de grade 2026

DL 2026-123
14 novembre 2026

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20261104-DL2026123-DE

- *FIXE la date d'effet de ces créations et suppressions de postes au 1er décembre 2026.*
- *INSCRIT au budget les crédits correspondants.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
Pour copie conforme

MAIRIE DE JANZÉ
R.F.
35150

Le secrétaire de séance
Gaston GUAIS

Le Maire
Jonathan HOUILLOT